



Commission  
Locale d'Information  
de la Centrale de Civaux



**Newsletter de la CLI – N° 1**

**Janvier 2020**

## **ACTUALITES**

### **Le comité de vigilance du 10 décembre 2019**

Le Comité de vigilance du 10 décembre 2019 était le premier à se réunir depuis la nouvelle composition de la CLI, maintenant arrêtée par le Président du Conseil départemental suite à l'extension du PPI (Plan particulier d'intervention) de 10 à 20 kilomètres autour de la Centrale nucléaire de Civaux.

### **Les actions d'information de la CLI**

Les actions d'information de la CLI s'organisent d'abord par des contacts réguliers entre l'équipe de direction de la Centrale et le président-délégué de la CLI qui a pour mission de faire une première analyse des événements pour la transmettre ensuite au Président du Conseil départemental et aux membres de la CLI, élus territoriaux et nationaux, membres désignés de la société civile.

Par ailleurs, la CLI se réunit deux fois par an en assemblée générale, dont l'une est ouverte au public : les représentants de l'Etat, l'Autorité de Sûreté Nucléaire participent à ces assemblées qui permettent de faire le point sur de grands sujets concernant la Centrale de Civaux. Il s'agit par exemple des travaux effectués pour accroître la sûreté des installations après le retour d'expérience de Fukushima, ou encore de la formation des salariés des entreprises sous-traitantes intervenant à Civaux.

La CLI se réunit tous les deux mois en Comité de vigilance où, en présence des services de l'Etat, de l'Agence Régionale de Santé, de l'équipe de direction du CNPE sont analysés, très concrètement, et un à un les événements survenus à Civaux, même ceux classés de niveau dit « zéro » qui sont en fait de simples « écarts » sans conséquence sur la sûreté mais dont le signalement met en alerte et peut permettre de prendre les dispositions nécessaires pour éviter des événements plus graves.

### **Les outils de communication de la CLI**

La CLI dispose de deux outils de communication : La Lettre de Civaux, adressée à tous les foyers situés dans les limites du PPI (25 000 exemplaires déposés dans les boîtes à lettres) et le site web et notamment sa rubrique Actualités : [cli-civaux.fr](http://cli-civaux.fr). Toutes les lettres de Civaux depuis 2012 peuvent être lues et téléchargées sur le site web.

### **La campagne de distribution d'iode**

La campagne de distribution d'iode se poursuit. Celles et ceux qui, demeurant dans les communes incluses dans le PPI, n'auraient pas reçu les courriers officiels, peuvent se présenter dans leur pharmacie avec un justificatif de domicile ; les comprimés d'iode leur seront délivrés.

## Exercice national de crise

Un exercice national de crise sera organisé par la Préfecture de la Vienne les 9 et 10 juin 2020. Ces exercices ont pour but de simuler un accident nucléaire afin d'évaluer la faisabilité, la pertinence, l'efficacité des réponses qui peuvent être déployées. Ces exercices nécessitent une préparation minutieuse.

## Un arrêt pour maintenance fin janvier 2020 prolongé par une action syndicale contre la réforme des retraites

Les équipes de la centrale de Civaux ont procédé dans la nuit du 24 au 25 janvier 2020 à la mise à l'arrêt de l'unité de production n°1.

Cet arrêt programmé avait pour objectif de réaliser un essai périodique visant à évaluer le temps de chute des grappes de commande du réacteur. Le recouplage devait avoir lieu le 27 janvier.

Un mouvement social contre le projet de réforme des retraites a bloqué les opérations de redémarrage du réacteur. Les conditions techniques de cet arrêt n'ont pas mis en jeu, selon les assurances données par la direction de la Centrale, la sûreté des installations. Le mouvement social affectant le recouplage au réseau du réacteur 1 a été suspendu le 31 janvier.

Toutefois la direction du CNPE a décidé de surseoir au recouplage pour faire le 1<sup>er</sup> février une opération de contrôle du temps de chute des grappes qui s'effectue en règle tous les 15 jours à trois semaines. Or, deux contrôles étant nécessaires avant l'arrêt prolongé pour maintenance prévu le 14 mars, la réalisation de ce contrôle permettra de ne faire qu'un seul arrêt avant.

En outre l'état actuel du réacteur (arrêt à chaud) comme les conditions météorologiques sont favorables pour effectuer ce contrôle. Le redémarrage et le recouplage au réseau ont été effectués à l'issue de ce contrôle : le 3 février les deux réacteurs étaient connectés au réseau électrique national et fonctionnaient à pleine puissance.

## Pourquoi contrôler périodiquement le temps de chute des grappes ?

Les grappes de contrôle sont des crayons coulissant dans des tubes surplombant l'assemblage combustible au sein duquel elles peuvent monter ou descendre. Les crayons ont la propriété d'absorber les neutrons grâce à l'acide borique ; ils permettent ainsi de réguler la fission nucléaire donc la puissance du réacteur en la diminuant ou en l'interrompant. Ils peuvent sur commande chuter sous l'effet de la gravité dans le cœur du réacteur dont le fonctionnement est alors immédiatement interrompu. Ce dispositif est essentiel en cas de besoin d'arrêt d'urgence, ce qui explique les contrôles périodiques du temps de chute des grappes.

<https://www.laradioactivite.com/site/pages/lesgrappesdecontrrole.htm>

*La Cli de Civaux est une instance indépendante créée le 17 décembre 1981 par arrêté préfectoral suivant la circulaire ministérielle Mauroy du 15 décembre 1981 instituant des commissions locales d'information auprès des centrales nucléaires.*

*Directeur de publication : Roger Gil*